



RESERVES LORS DE LA SIGNATURE DE L'ACTE

Par **Laura971**, le **24/08/2019** à **00:22**

Bonjour,

Je viens vers vous car je me pose une question et n'arrive pas à trouver la réponse qui me rassurerait.

Bientôt, je l'espère, je signerai l'acte chez le notaire. Cela fait des mois que cela dure car le bien est en liquidation judiciaire.

Le bien, un lot parmi d'autres dans une résidence en cours d'achèvement, a été construit en 2009 et n'a jamais été habité du fait de cette liquidation judiciaire.

Lors de la première visite, la commerciale m'a indiquée que les chambres étaient équipées de climatiseurs mais que ces derniers ont été dérobés.

J'ai aperçu la présence d'un chauffe-eau solaire sur le toit mais vu son état, cela m'étonnerait qu'il fonctionne.

Mes questions sont les suivantes:

Puis-je exiger du vendeur de faire installer les climatiseurs et de remplacer le chauffe-eau s'il ne fonctionne plus ?

Puis réclamer le CCTP pour être sûre que le bien bénéficie bien de toutes les prestations prévues à la base ?

En vous remerciant par avance pour votre retour,

Bien cordialement

Laura971